


| | |
|--|---|
|  <p>N°14460</p> | <p style="text-align: center;">Liste des délibérations</p> <p style="text-align: center;">Conseil Communautaire du 1^{er} décembre 2022</p> |
| <p>Le 1^{er} décembre 2022 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'Arcins, sous la présidence de Didier MAU.</p> | <p>Présents :</p> <p>ARCINS : Claude GANELON - ARSAC : Frédéric AURIER, Monique DIGEON - CUSSAC FORT MEDOC : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN - LABARDE : Matthieu FONMARTY - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN - LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christine CORNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Alexis TOUSSAINT - LUDON MEDOC : Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Denis CABEZAS - MACAU : Anne SAVIN de LARCLAUZE, Guillaume LAFON - MARGAUX-CANTENAC : Sophie MARTIN, Allan SICHEL, Chantal PERNEGRE - SOUSSANS : Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE</p> <p>Absents excusés :</p> <p>Laurent CADUSSEAU pouvoir à Monique DIGEON, Huguette PANOZZO pouvoir à Frédéric AURIER, Franck SIMONNET pouvoir à Christine CORNET, Annie BEZAC pouvoir à Christian VELLA, Martine VALLIER pouvoir à Philippe DUCAMP, Marjorie ROUSSEL pouvoir à Michel DE ZEN, Chrystel COLMONT-DIGNEAU pouvoir à Anne SAVIN de LARCLAUZE, Sylvain LALANNE pouvoir à Guillaume LAFON, Jessica DUNIAUD</p> |
| <p style="text-align: center;">Secrétaire de séance : Christian VELLA</p> | <p>Conseillers en exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 23 Votants : - 30 (délibération 15) - 31 (sauf délibération 15)</p> |

Délibérations examinées le 1^{er} décembre 2022

Administration Générale

Rapporteur : Didier MAU

- 1 - Procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022 – Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 2 - Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]**
- 3 - Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales – Décision [Adoption à l'unanimité]**
- 4 - Agence technique départementale « Gironde Ressources » - Désignation d'un représentant [Election d'Huguette PANOZZO à l'unanimité]**
- 5 - Conseil d'Administration du Collège du Pian Médoc - Désignation d'un représentant [Election de Franck SIMONNET à l'unanimité]**
- 6 - Commission Consultative Paritaire de Transition Energétique du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) - Désignation d'un représentant [Election de Monique DIGEON à l'unanimité]**
- 7 - Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline – Désignation d'un représentant [Election de Gérard SONGY à l'unanimité]**
- 8 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Désignation de membres [Election d'Eric CHARBONNIER et Audrey LAJOUX à l'unanimité]**
- 9 - Contrat régional de développement et de transitions Médoc 2023-2025 – Approbation [Adoption à l'unanimité]**
Le contrat régional de développement et de transitions constitue l'engagement passé entre la Région, le Pnr et les 4 CdC qui le composent en vue de mobiliser des financements régionaux pour soutenir les projets répondant aux priorités régionales. Il est l'aboutissement de plusieurs mois de concertation entre les parties. Le Président est autorisé à signer ce contrat.
- 10 - Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) d'itinéraires de randonnée départementaux – Approbation [Adoption à l'unanimité]**
Le Département de la Gironde est partie prenante dans la création d'un itinéraire de randonnée à vocation culturelle reliant Soulac à Rocamadour, dans le département du Lot. L'itinéraire doit emprunter des chemins ruraux du territoire, déjà identifiés au PDIPR. La CdC approuve le projet.
- 11 - Travaux alternatifs (type enfouissement ou remplacement de poteaux ENEDIS) sur le territoire de la Communauté de Communes Médoc Estuaire dans le cadre du déploiement de la fibre – Approbation [Adoption à l'unanimité]**
Gironde Très Haut Débit, dans le cadre de sa mission de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire girondin, a retenu le principe de réalisation de travaux alternatifs afin de prendre en considération certaines situations particulières liées au déploiement du réseau, notamment des considérations paysagères, d'enfouissement, de sécurité, ou d'urbanisme. Une enveloppe de 306 K€ a ainsi été allouée à la CdC. La présente délibération établit une première liste d'opérations.

Petite enfance/Jeunesse

Rapporteur : Frédéric AURIER

12 - Tarifs des activités périscolaires et extrascolaires – Modification - Décision [Adoption à l'unanimité]

Afin de prendre en compte l'évolution des modalités d'inscription et de réservation des activités périscolaires et extrascolaires et d'optimiser le fonctionnement des structures, il est décidé de faire évoluer la facturation de ces activités par la mise en place de pénalités, conformément au nouveau règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs.

13 - Modification du règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs - Adoption [Adoption avec 26 voix pour et 5 voix contre]

Il est décidé de modifier le règlement intérieur des ACM afin de prendre en compte l'évolution des modalités d'inscription et de réservation des activités périscolaires et extrascolaires par les familles.

Tourisme

Rapporteur : Dominique FEDIEU

14 - Acquisition d'une Micro-Folie mobile - Dépôt de demande de subvention - Autorisation [Adoption à l'unanimité]

La délibération proposée vise à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la DSIL pour l'acquisition d'une Micro-Folie mobile.

Sécurité/Collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères et déchets

Rapporteur : Matthieu FONMARTY

15 - Rapport dans le cadre du contrôle analogue de la SPL TRIGIRONDE – Approbation [Adoption à l'unanimité]

La CdC étant actionnaire de la SPL TRIGIRONDE, les élus du conseil communautaire doivent être informés, une fois par an, de l'activité de la SPL dans le cadre de l'obligation du contrôle analogue. Le contrôle analogue s'exerce sur 3 niveaux de fonctionnement : les orientations stratégiques, la gouvernance et vie sociale et l'activité opérationnelle. Ces éléments doivent être présentés par le(s) représentant(s) siégeant au Conseil d'Administration aux autres élus de l'EPCI.

16 - Collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) - Nouveau contrat - Autorisation de signer [Adoption à l'unanimité]

La CdC a signé en 2021 un contrat qui régit les conditions techniques et les relations administratives et financières liées à la collecte séparée et au recyclage des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). A compter de juillet 2022, l'organisation des relations contractuelles et financières entre les collectivités territoriales et les éco-organismes et l'organisme coordonnateur de la filière est modifiée. De ce fait, la signature d'un nouveau contrat est nécessaire.

17 - Collecte séparée des lampes - nouveau contrat - autorisation de signer [Adoption à l'unanimité]

La CdC a signé en 2021 un contrat qui régit les conditions techniques et les relations administratives et financières liées à la collecte séparée et au recyclage des lampes usagées. A compter de juillet 2022, l'organisation des relations contractuelles et financières entre les collectivités territoriales et les éco-organismes et l'organisme coordonnateur de la filière est modifiée. De ce fait, la signature d'un nouveau contrat est nécessaire.

18 - Prise en charge du transport et du traitement des déchets secs à compter du 1er janvier 2023 par la SPL TRIGIRONDE - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La SPL Trigironde doit assurer à compter du 1er janvier 2023 le transport et le traitement des déchets secs pour le compte de ses 7 actionnaires, dont la CdC. Il s'agit d'un contrat dit "in house" régi par le Code de la commande publique.

Eau/Assainissement

Rapporteur : Dominique SAINT-MARTIN

19 - Tarifs de l'eau potable - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Les contrats de concession pour l'exploitation du service public de l'eau potable étant des contrats d'affermage à paiement par la collectivité, il y a lieu de définir les tarifs « collectivité » applicables aux abonnés à compter du 1^{er} janvier 2023.

20 - Tarifs de l'assainissement collectif - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Le contrat de concession pour l'exploitation du service public de l'assainissement collectif étant un contrat d'affermage à paiement par la collectivité, il y a lieu de définir les tarifs « collectivité » applicables aux usagers à compter du 1^{er} janvier 2023.

21 - Convention de passage de canalisation publique d'assainissement en terrain privé - Château Margaux - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Dans le cadre de l'opération de réorganisation du réseau de refoulement du poste de relevage Trémoille à Margaux-Cantenac, le nouveau tracé de la canalisation de refoulement à mettre en place nécessite de traverser la propriété du Château Margaux. Afin d'acter les modalités et conditions de constitution de la servitude de passage de la canalisation en terrain privé, il est nécessaire d'établir une convention entre le Château Margaux et la CdC. Il est décidé d'autoriser le Président à signer la convention dont le projet a été établi d'un commun accord entre les parties.

22 - Avenant n°1 à la convention de fourniture d'eau potable entre la Communauté de Communes Médoc Estuaire et Bordeaux Métropole - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Au 1er janvier 2023, Bordeaux Métropole organise son service public de l'eau potable en régie. Il est donc nécessaire de modifier la convention d'achat d'eau potable existante entre la CdC et Bordeaux Métropole depuis 2018 pour intégrer la nouvelle entité « Régie de l'Eau Bordeaux Métropole ».

23 - Budget principal 2022 - Décision modificative n°3 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

24 - Budget annexe Assainissement collectif 2022 - Décision modificative n°2 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

25 - Modalités de participation de la CdC aux frais de gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des communes membres - Année 2021 - Approbation [Adoption avec 29 voix pour et 2 abstentions]

La CdC reverse chaque année, pour les communes accueillant un ALSH au sein d'un bâtiment leur appartenant, une participation correspondant aux frais de gestion. Ce montant est calculé sur la base d'un coût moyen par enfant multiplié par la fréquentation moyenne journalière. Dans sa délibération n°2014-0612-115 en date du 6 décembre 2014, la CdC a indiqué que le coût par enfant serait réévalué chaque année à l'occasion du vote du budget et sur un indice INSEE du coût de la vie.

26 - Budget principal 2022 - Créances éteintes - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La commission de surendettement de la Banque de France a décidé le 03/03/2022 de valider la mesure de procédure de rétablissement personnel d'une famille. Une créance de 519.37€ est à régulariser en « créances éteintes » suite à l'incapacité de recouvrer cette créance.

27 - Versement d'une participation au titre d'un reversement de taxe GEMAPI au Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La délibération vise à accompagner l'action du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline en matière de protection des inondations.

28 - Institution du reversement obligatoire de la part communale de taxe d'aménagement - Décision

Depuis le 1er janvier 2023, le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement collectée par les communes au profit de l'EPCI dont elles sont membres est obligatoire dès lors que celui-ci finance des équipements publics en lien avec les opérations d'aménagements qui génèrent cette taxe. La délibération établit les conditions de ce reversement.

29 - Attribution de chèques cadeaux aux agents de la Communauté de Communes - Décision [Adoption à l'unanimité]

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la CdC souhaite permettre à ses agents de bénéficier de prestations sociales qui visent à améliorer leurs conditions de vie, notamment au titre d'événements particuliers. A cet effet, il est décidé que les agents bénéficient de chèques cadeaux de Noël sur l'année 2022.

30 - Tableau des effectifs - Modification - Décision [Adoption à l'unanimité]

Afin de tenir compte des avancements de grade de l'année 2022, des promotions internes et des mouvements de personnel, il est décidé la modification du tableau des effectifs à compter du 15 décembre 2022.

31 - Rapport Social Unique 2021 - Présentation [Adoption à l'unanimité]

La CdC a élaboré son Rapport Social Unique 2021. Le RSU est établi chaque année, au titre de l'année civile écoulée, et sa synthèse doit faire l'objet d'une présentation à l'assemblée délibérante.

32 - Convention d'adhésion à l'offre de service de prévention et santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde - Décision [Adoption à l'unanimité]

Le Conseil Communautaire est informé que le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Gironde a décidé de faire évoluer le cadre de ses offres de service de prévention et de médecine préventive afin de développer une prestation globale de prévention et santé au travail portée par une équipe pluridisciplinaire.

33 - Motion d'alerte sur les finances locales [Adoption à l'unanimité]